

Challenge Numérique & Territoires - Limoges 2023 RÈGLEMENT DU CONCOURS

Calendrier du concours

- lancement de l'opération : 06 mars 2023
- ouverture des candidatures : 06 mars 2023
- clôture des candidatures : 30 mars 2023 à 10h
- annonce des présélectionnés pour la finale : 31 mars 2023
- finale : date prévisionnelle 4 avril 2023 / la date et le lieu de l'événement seront confirmés ultérieurement aux candidats ayant été retenus.
- Annonce et remise des prix : la date et le lieu de la remise des prix seront confirmés ultérieurement aux trois lauréats.

Contact

L'ensemble des informations relatives au concours sont disponibles sur le site www.aliptic.net

Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez également contacter contact@aliptic.net et au 05 55 71 39 70.

Le concours en bref :

Thématique : **Avenir responsable / Solutions innovantes à impact** / La tech au service du mieux vivre sur le territoire de Limoges Métropole !

Cible : Offreurs de **solutions numériques innovantes**

Périmètre géographique : Limoges Métropole

Ce concours est organisé par Coop Atlantique, La Communauté urbaine Limoges Métropole et l'ALIPTIC dans le cadre du fonds de revitalisation Coop Atlantique.

Conditions d'éligibilité

Eligibilité

- Pour être éligible, le dossier de candidature doit impérativement être complet (le formulaire de candidature est accessible sur le site www.aliptic.net et via ce lien : <https://forms.gle/imKu4WAMonDcie1F8>)
- **Ce concours organisé par ALIPTIC est réservé aux porteurs de projets, entreprises et startups résidentes et/ou immatriculées ou incubées sur le territoire de Limoges Métropole.**

Le périmètre Limoges Métropole inclus les 20 communes de la communauté urbaine telles que listées sur le site : <https://www.limoges-metropole.fr/limoges-metropole/20-communes>

Modalités de participation

Toute candidature ne remplissant pas les conditions d'éligibilité pourra être refusée. Si une cause d'inéligibilité venait à être connue postérieurement à l'attribution d'un prix, le lauréat ne pourra pas bénéficier effectivement de la dotation prévue.

Modalités

La participation au concours est gratuite.

Chaque candidat ne pourra présenter qu'un seul dossier.

Les frais afférents à la présentation de candidature (frais de déplacements par exemple) sont à la charge de chacun des candidats. Aucun remboursement ne sera effectué.

Dépôt des dossiers de candidature

Le présent règlement et le lien vers le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site www.aliptic.net

Le formulaire devra être rempli en langue française. Toute candidature transmise par un autre moyen que ce formulaire ne sera admise sous risque de rejet de la candidature.

Le formulaire peut être rempli jusqu'au **30 Mars 2023 à 10h** il est disponible via ce lien : <https://forms.gle/imKu4WAMonDcie1F8>

Passé cette date et horaire, aucun dossier ne sera accepté.

Challenge Numérique & Territoires - Limoges 2023 RÈGLEMENT DU CONCOURS

Validité des candidatures

Seront réputées nulles les candidatures :

- Réalisées au moyen de coordonnées incomplètes, erronées ou frauduleuses
- Illisibles ou incomplètes,
- Non-conformes au règlement,
- Émanant d'une structure faisant l'objet d'une procédure collective (plan de sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire,...),
- Envoyées après la date limite de dépôt des candidatures,
- Non-transmises via le formulaire en ligne.

Tout candidat dont la candidature sera déclarée nulle, pourra se voir déchu de la qualité de gagnant et du prix attribué. Les candidats autorisent expressément les organisateurs du concours à effectuer toutes les vérifications légales concernant leur identité et leurs coordonnées.

Engagement des candidats

Tout candidat au Concours s'engage à :

- Accepter le prix sous sa forme attribuée sans possibilité de faire l'objet d'aucun échange ;
- Détenir les droits de propriété intellectuelle de l'innovation présentée ou être autorisé par les co détenteurs à candidater au Challenge Numérique & Territoires. Les candidats garantissent les organisateurs de toute condamnation qui serait prononcée contre eux sur la base d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle attaché au projet présenté. Les membres du jury et les organisateurs du concours ne peuvent être tenus juridiquement responsables en cas de publication par un tiers ou par les candidats de travaux protégés ;
- Autoriser par avance et à titre gracieux, les organisateurs et les différents partenaires à publier, reproduire et représenter son nom, logo et photographie, sur tout support qui pourrait être utilisé dans toute manifestation liée au présent concours, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux des récompenses gagnées ;
- Renoncer à revendiquer tout droit sur son image et faire son affaire de tous les droits de propriété intellectuelle de l'innovation présentée et assumer la responsabilité de toute revendication de tiers à ce sujet ;
- À participer à toute action de communication lancée par les organisateurs ou les partenaires ;
- Le bénéficiaire s'interdit d'utiliser son image et celle de l'événement dans tout domaine pouvant nuire à l'ordre public, aux bonnes mœurs et à l'image des organisateurs.

Confidentialité

La liste des dossiers de candidature non retenus ainsi que les délibérations du jury sont confidentielles.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, tout candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il peut s'adresser aux organisateurs du concours au moyen des coordonnées indiquées dans le présent document.

Sélection des dossiers

La thématique du challenge Edition Limoges 2023

La thématique **“Avenir responsable / Solutions innovantes à impact / La tech au service du mieux vivre sur le territoire de Limoges Métropole !”** peut ouvrir sur l'ensemble des champs d'applications suivants (listing non-exhaustif) :

- Inclusion et responsabilité sociétale (handicap, autonomie, mixité, lutte contre les violences et les discriminations, accès à l'emploi, humanitaire)
- Transports, économie d'énergie et énergies propres
- Consommation responsable (recyclage, 2nde main, réparation, circuits courts, anti-gaspi, gain de pouvoir d'achat)
- Vie pratique, services aux habitants ou aux administrations

Challenge Numérique & Territoires - Limoges 2023 RÈGLEMENT DU CONCOURS

Critères de sélection

Les dossiers des candidats seront évalués et sélectionnés selon les critères suivants :

- Le caractère innovant et responsable du projet de solution numérique
- L'impact du projet pour le territoire
- Le potentiel de développement du projet
- La prestation orale du participant lors de l'événement.

La sélection s'effectue en trois temps :

1. Éligibilité des candidatures : Vérification de l'éligibilité des candidatures.
2. Nomination par le jury de présélection : Le jury a pour mission de sélectionner jusqu'à 10 candidatures pour participer au Challenge. Le jury se réserve le droit de baisser le nombre de candidats retenus pour le bon déroulement de l'événement.
3. Sélection finale : la sélection finale se fait lors des présentations orales des projets présélectionnés et la nomination des 3 gagnants est faite par le jury, dont les décisions sont souveraines.

Jury

Le jury est composé par l'association ALIPTIC, de membres du réseau, de partenaires de l'événement et de personnalités qualifiées. Les jurys ne sont pas dans l'obligation de motiver leurs décisions qui sont sans recours.

Déroulé de l'événement

Les participants ne s'opposent pas les uns aux autres. Chacun à son tour (ordre tiré au sort) les participants viennent pitcher/présenter leur projet ou leur entreprise en 5 minutes devant les membres du jury.

A la suite de ces 5 minutes de présentation, le jury pose une ou plusieurs questions de son choix, et le participant dispose alors de 2 minutes pour y répondre.

La délibération du jury a lieu à la suite de l'événement.

L'annonce des lauréats et la remise des prix ont lieu dans les jours suivants.

Adaptations éventuelles dans le cas de contraintes sanitaires (ex : Covid19) : Dans le cas où les contraintes sanitaires ne permettent pas d'accueillir du public, les candidats pitcheront leur projet en ligne via visio-conférence.

Les prix

- **Pour le gagnant** : chèque d'un montant de 10 000€
- **Pour le second** : chèque d'un montant de 3 000€
- **Pour le troisième** : chèque d'un montant de 2 000€

Autres dispositions

Modification du règlement

Les organisateurs se réservent tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure. Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge de quelque nature que ce soit ne pourra être retenue contre les organisateurs. En cas de modification du présent règlement, les organisateurs s'engagent à en faire parvenir la teneur aux candidats, au plus tard dans les quinze jours avant la tenue des évaluations.

Litige

Toute contestation d'un ou plusieurs points du règlement ainsi que tout litige pouvant être issu du présent concours feront l'objet d'une décision sans appel rendue après délibération du jury.